

LES ENTREPRISES confirment:

**BARCELONE DOIT RELANCER LE
PROCESSUS DE LISBONNE**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION:

LES ENTREPRISES confirment: BARCELONE DOIT RELANCER LE PROCESSUS DE LISBONNE	2
--	---

SYNTHESE

L'INNOVATION ET L'ESPRIT D'ENTREPRISE	6
---	---

- ◆ la recherche et le développement
- ◆ la biotechnologie
- ◆ le brevet communautaire: un instrument indispensable à l'innovation

DES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES POUR LE MARCHÉ INTERIEUR.....	9
--	---

- ◆ la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz
- ◆ l'achèvement du marché intérieur des transports
- ◆ l'objectif d'une pleine libéralisation des services postaux
- ◆ les conditions du développement des réseaux à large bande
- ◆ la sécurité juridique de la directive sur le commerce électronique
- ◆ les marchés publics

DES MARCHES DU TRAVAIL FLEXIBLES ET DES COMPETENCES DISPONIBLES.....	15
--	----

- ◆ l'esprit d'entreprise est le fondement de la croissance de l'emploi
- ◆ améliorer les compétences de la main-d'œuvre européenne pour le 21e siècle

LES SERVICES FINANCIERS.....	17
------------------------------	----

- ◆ relancer le plan d'action pour les services financiers
- ◆ les institutions de retraite professionnelle
- ◆ les normes comptables internationales

LE DEVELOPPEMENT DURABLE	21
--------------------------------	----

- ◆ la stratégie de l'UE pour le développement durable

LES ENTREPRISES confirment: BARCELONE DOIT RELANCER LE PROCESSUS DE LISBONNE

"L'Union s'est aujourd'hui fixé un nouvel objectif stratégique pour la décennie à venir: devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale."

Conclusions de la présidence, Conseil européen de Lisbonne, 23 et 24 mars 2000

LA VOLONTE POLITIQUE N'EST PAS SUIVIE D'ACTIONS

Le lancement du processus de Lisbonne pouvait - et devait - marquer un tournant dans l'économie européenne, mais les engagements politiques n'ont pas été suivis d'actions, et des choix difficiles ont parfois été éludés.

L'économie européenne a de ce fait réalisé des performances moindres. Au sommet de Lisbonne, les États membres avaient pourtant conclu qu'une combinaison des mesures arrêtées et de conditions macro-économiques saines devaient permettre un taux moyen de croissance économique d'environ 3 %.

La "stratégie de Lisbonne" reçut un accueil enthousiaste parmi les milieux d'affaires, du fait que les chefs d'État et de gouvernement prirent, clairement, l'engagement de réaliser un véritable marché unique dans l'UE, se fixant là un objectif fort ambitieux.

L'UE EST EN RETARD

Depuis Lisbonne, les performances relatives de l'UE sont médiocres.

Comparées à celles des États-Unis, la croissance et la productivité dans l'UE demeurent faibles. Cela importe-t-il ? Oui, beaucoup. Si l'UE avait atteint le même taux de croissance que les États-Unis au cours des dix dernières années, son PIB total eût été, en 2001, environ 12 % plus élevé qu'il ne le fut.

LE COUT ECONOMIQUE

Ce manque à gagner n'est plus justifiable. Le processus de Lisbonne est très en retard. La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne dopera le potentiel de croissance de l'Europe - sans quoi les avantages du marché unique ne pourront être retirés.

Pour réussir, les entreprises ont besoin d'un système législatif qui leur apporte clarté et sécurité, et d'infrastructures qui leur permettent d'être performantes - en termes de coûts économiques, sociaux et environnementaux.

UNE APPROCHE COHERENTE EST DE MISE

Avant tout, une Europe dynamique a besoin de **conditions macro-économiques stables**, accompagnées de marchés libres et ouverts qui offrent des possibilités d'investissement et de croissance. Les deux piliers de la politique macro-économique doivent fonctionner correctement: il ne suffit pas de disposer d'une politique monétaire unique, les gouvernements doivent également veiller à ce que leurs politiques budgétaires soient favorables à une croissance économique durable. À cet égard, le pacte de stabilité et de croissance joue un rôle majeur de garant de la responsabilité budgétaire.

Deuxièmement, nous avons besoin des **réformes économiques et structurelles** que comporte le processus de Lisbonne.

L'UNICE a toujours soutenu que, pour améliorer la croissance, le marché unique doit être une réalité. La libéralisation des marchés protégés ouvrira des possibilités d'investissement et de croissance, et la concurrence accrue aura pour résultat des biens et services de plus grande qualité pour des prix moindres. Une qualité et une efficacité accrues des marchés du travail renforceront la création d'emplois. L'ouverture des marchés publics améliorera également les résultats économiques. Or, les entreprises sont confrontées à un très grand nombre d'entraves à leurs activités transnationales - devoir faire face à quinze systèmes administratifs et juridiques différents et à des entraves fiscales d'ordre technique n'est guère propice au dynamisme et à la flexibilité du secteur.

Troisièmement, il est des domaines où l'UE possède un fort potentiel inexploité, qui pourrait être libéré par une juste conjugaison de politiques et la **création de synergies** entre les différentes composantes.

À Lisbonne et à Stockholm, on parla surtout des avantages potentiels que pourrait apporter l'utilisation des nouvelles technologies. Certes, des progrès ont été réalisés sur certains éléments clés du plan d'action "eEurope 2002", par exemple le "paquet" des télécommunications, mais un accès peu coûteux, rapide et sûr à l'Internet n'est pas encore une réalité pour tous en Europe. L'UNICE appelle les États membres à faire la preuve de leur engagement en ce sens, en demandant la poursuite d'un plan d'action "eEurope" plus ciblé au-delà de 2002. Et naturellement, doter la main-d'œuvre des compétences dont elle a besoin tout au long de sa vie vient étayer toutes les autres mesures. La main-d'œuvre en Europe est qualifiée, et c'est là un de ses plus gros atouts, notamment dans les domaines des sciences et de l'ingénierie. Les États membres devraient donc veiller à ce que les politiques et législations de l'UE ne freinent pas, mais reflètent le potentiel d'innovation de l'UE dans ces domaines.

L'ENJEU

Si aucun progrès n'est fait à Barcelone, l'échéance de 2010 sera manquée. Deux années sur dix sont déjà écoulées; les progrès sont insuffisants et le temps est compté. Il faut assurer que l'élan donné à Lisbonne, comme pour la Charte communautaire des petites entreprises, se concrétise sur le terrain et serve les intérêts des entreprises européennes - dont 99 %, rappelons-le, sont des PME qui emploient deux tiers de la main-d'œuvre européenne. L'Europe ne peut se permettre de gâcher pareille occasion de donner une nouvelle dynamique à nos marchés et à notre économie. Les gouvernements peuvent se soucier de fixer des objectifs exprimés en taux de participation et de création d'emplois, à défaut de mettre en place les conditions d'une économie dynamique, ils empêcheront les entreprises de créer les emplois et la prospérité dont l'Europe a besoin. L'UNICE attend que des pas décisifs et réels en ce sens soient faits au sommet de Barcelone: il faut combler l'écart flagrant entre les engagements pris lors des sommets et leur mise en œuvre sur le terrain.

L'UNICE, qui compte 34 membres, fédérations nationales de l'industrie et des employeurs de 27 pays et représente plus de 16 millions d'entreprises, appelle les chefs d'État et de gouvernement à relever le défi. De leur décision dépendent de nombreuses améliorations économiques et sociales en Europe. L'UNICE se tient prête à évaluer les progrès chaque année, à temps pour les sommets de printemps.

SYNTHESE

L'INNOVATION ET L'ESPRIT D'ENTREPRISE

La recherche et le développement doivent être une priorité au sommet de Barcelone. Pour parvenir à une économie de la connaissance compétitive, les États membres doivent reconnaître le potentiel de l'Europe dans les domaines des sciences et de la haute technologie, et mettre en place un environnement législatif où ce potentiel peut porter ses fruits. Il s'agit notamment de faciliter la mobilité des travailleurs hautement qualifiés, d'offrir aux entreprises européennes un brevet communautaire compétitif, d'encourager le développement du secteur de la biotechnologie et de réaliser les objectifs de la Charte communautaire des petites entreprises.

DES MARCHES DU TRAVAIL FLEXIBLES, APPORTANT LES COMPETENCES NECESSAIRES

L'augmentation des taux d'emploi impose de poursuivre de saines politiques macro-économiques, d'accélérer les réformes structurelles et de mettre dûment en œuvre le pilier "esprit d'entreprise" des lignes directrices pour l'emploi. Les États membres doivent s'efforcer de simplifier et rationaliser les processus existant en matière d'emploi, ainsi que d'en assurer la cohérence. Cela permettra un ciblage correct sur un nombre limité de priorités réelles. À Barcelone, les États membres devraient renforcer la coordination en matière d'éducation et de formation. Les réformes des marchés du travail doivent venir à l'appui de stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie, afin de traduire la croissance économique en emplois. La modernisation des marchés du travail est tributaire, avant tout, de mesures prises dans les États membres. Mais au niveau européen, il faut éviter d'imposer des contraintes supplémentaires, sous la forme de mesures sociales peu réfléchies. La directive envisagée sur le travail intérimaire, actuellement discutée par la Commission, en est un exemple.

DES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES POUR LE MARCHÉ INTERIEUR

L'Europe a besoin de réseaux intégrés et interopérables, ouverts et compétitifs. Le sommet de Barcelone est l'occasion de donner un nouvel élan à une totale ouverture des réseaux d'énergie, de transport, de services postaux et de télécommunications. Les États membres sont fermement invités à achever le marché unique, épine dorsale de l'économie européenne, pour permettre aux entreprises européennes de fonctionner et concourir efficacement par delà les frontières.

LES SERVICES FINANCIERS

L'UNICE appelle tous les gouvernements à intensifier leurs efforts pour faire aboutir les mesures du plan d'action pour les services financiers. Tous les États membres ont pris des engagements à l'égard de ce plan d'action, mais le risque est grand que les objectifs de mise en œuvre soient manqués, en raison d'une conviction politique insuffisante, ce qui freinera la croissance économique de l'Europe. Cette urgence accrue de respecter les objectifs ne peut pourtant entraîner un manque de consultation et de transparence, qui serait contre-productif: les deux éléments sont essentiels à une bonne politique.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le sommet de Barcelone devrait réaffirmer les recommandations de Göteborg à l'égard de l'équilibre à trouver entre les trois piliers du développement durable: l'économique, le social et l'environnemental. En vue d'élaborer des stratégies qui combinent une grande efficacité environnementale et une grande efficacité économique, il est capital de faire plus de place à la co-réglementation et aux accords négociés. En outre, le sommet de Barcelone doit fournir l'impulsion d'une réforme réglementaire étendue, améliorant la qualité des activités réglementaires de l'Union.

LE SOMMET DE BARCELONE

Le processus de Lisbonne sera un échec, à moins d'agir concrètement, et dès aujourd'hui. Ce n'est plus l'heure des mots, mais celle de l'action. Les chefs de file de l'Europe doivent relever le défi et mettre en œuvre les réformes auxquelles ils ont tous souscrit - trop de temps a été perdu jusqu'ici. Aujourd'hui, l'Europe doit aller de l'avant avec détermination. Les milieux d'affaires européens attendent des chefs politiques qu'ils prennent des mesures résolues lors du sommet de Barcelone. Nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre.

L'innovation et l'esprit d'entreprise

LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT

Objectif de Lisbonne - Faire de l'UE l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde d'ici 2010.

Qu'attend l'UNICE de Barcelone ? L'UNICE appuie la proposition de la Commission de lancer une stratégie concertée visant à renforcer les efforts de recherche et de développement (R&D) dans tous les pays européens. La Commission a ainsi proposé de porter de 1,7 à 3 %, d'ici 2010, la proportion des dépenses de R&D dans le PIB de l'UE. L'UNICE peut accepter cet objectif s'il est le signal d'un engagement politique à améliorer dans le même temps les conditions cadres pour l'innovation, le volume des actions de soutien à la R&D et à l'innovation, ainsi que la qualité des instruments mis en œuvre. Au plan opérationnel, toutefois, le renforcement des politiques nationales de R&D devra être guidé par des objectifs plus ciblés que le simple ratio entre les dépenses nationales de R&D et le PIB.

L'objectif principal de la politique commune de R&D doit être de contribuer à soutenir l'innovation en Europe et de promouvoir la compétitivité des entreprises européennes. **C'est uniquement si les conditions cadres sont favorables à l'innovation que les dépenses de R&D des entreprises pourront augmenter de façon substantielle**, et ceci exige des efforts accrus pour:

- ◆ encourager l'esprit d'entreprise et stimuler l'intérêt des jeunes pour les sciences naturelles et les sciences de l'ingénieur;
- ◆ adopter le brevet communautaire;
- ◆ éliminer les entraves au développement des marchés;
- ◆ améliorer le financement de l'innovation et son contexte fiscal;
- ◆ supprimer les obstacles à la croissance des entreprises, en particulier là où des critères de taille de l'entreprise déclenchent l'application de réglementations excessivement rigides en matière sociale.

Il importe d'analyser soigneusement l'impact des nouvelles politiques sur la compétitivité. Le livre blanc "Stratégie pour la politique dans le domaine des substances chimiques" est un exemple d'initiative dont les objectifs sont les bienvenus, mais dont la démarche, excessivement bureaucratique, entravera très probablement l'innovation dans l'industrie chimique européenne.

LES RECOMMANDATIONS DES ENTREPRISES

Les défis à venir appellent une intensification des efforts publics et privés de R&D. **L'UNICE demande que les pouvoirs publics, dans chaque pays, planifient immédiatement un renforcement de leur soutien à la R&D, dans des proportions qui répondent aux ambitions de la stratégie de Lisbonne.** Dans le même temps, il faut s'attacher à améliorer l'efficacité des dépenses, surtout dans les activités publiques de recherche.

Les milieux d'affaires comptant aujourd'hui pour deux tiers des dépenses de R&D en Europe, tout effort visant un accroissement des dépenses de R&D des entreprises doit passer par une coopération et un partenariat avec le monde de l'entreprise. **Il serait très utile d'identifier les meilleures pratiques en matière d'incitations à la R&D** (en particulier pour ce qui est des aides horizontales à la recherche) et de collaborations entre les universités et l'industrie. Il est capital de supprimer les obstacles qui entravent la commercialisation des résultats de la recherche universitaire, que celle-ci se fasse à l'initiative des centres universitaires ou par le canal des entreprises.

Vu l'objectif de l'UE de rendre l'Europe plus attirante pour les investissements privés dans la R&D, il est capital que la Commission veille à ne pas porter préjudice à la compétitivité internationale de l'industrie européenne lors de la révision envisagée de l'encadrement communautaire des aides d'État à la R&D.

Objectif de Lisbonne - Le sommet de Stockholm a conclu que l'UE devait tirer parti des nouvelles technologies et appelé le Conseil et la Commission à exploiter pleinement le potentiel des biotechnologies et renforcer la compétitivité de l'Europe dans ce secteur.

Qu'attend l'UNICE de Barcelone ? Les entreprises demandent que soit ratifiée et mise en œuvre la récente communication de la Commission "Sciences du vivant et biotechnologie - Une stratégie pour l'Europe", dans les délais indiqués et compte tenu des recommandations des entreprises ci-après.

METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION

C'est tout récemment que la Commission a adopté une initiative majeure, exposée dans la communication "Sciences du vivant et biotechnologie - Une stratégie pour l'Europe".

Ce document est l'une des pierres angulaires de la contribution de la Commission au Conseil européen de Barcelone de mars 2002. Il comprend un plan d'actions, assorti de recommandations aux États membres, aux autorités locales, à l'industrie et autres acteurs. L'industrie accueille favorablement cet effort de voir dans la biotechnologie une source majeure d'innovation pour toute une série de produits, et de lui reconnaître un rôle important dans l'édification d'une économie de la connaissance.

La communication de la Commission est à saluer notamment parce qu'elle intervient à un moment où l'industrie biotechnologique européenne lutte pour faire face à la concurrence internationale. Pour engranger les fruits de la biotechnologie, l'Autorité européenne pour la sécurité alimentaire, récemment instituée, doit devenir l'autorité européenne de référence pour l'évaluation des risques posés par les produits contenant des OGM, et le moratoire actuel sur la commercialisation de ces produits devrait être levé dès que possible.

Dans l'intervalle, les entreprises estiment qu'une mise en œuvre rapide du plan d'action défini par la communication, dans les délais indiqués par celle-ci et compte tenu des recommandations des entreprises ci-après, représentera un pas capital vers la réalisation des objectifs de Lisbonne en matière d'innovation.

LES RECOMMANDATIONS DES ENTREPRISES

Le Conseil européen doit maintenant aller de l'avant et faire avancer la communication de la Commission sur la stratégie européenne pour les sciences du vivant et la biotechnologie. Dans l'immédiat, il convient de s'attacher plus particulièrement aux aspects suivants.

- ◆ Il est urgent que la législation de l'UE comporte un système pratique, efficace par rapport à son coût et contrôlable de traçage et d'étiquetage des produits contenant des OGM. La proposition actuelle de la Commission ne répond pas encore à ces critères. Cette législation doit être mise en œuvre dans l'UE d'ici la fin de 2003 au plus tard.
- ◆ Des critères clairs doivent être définis et introduits d'ici la fin de 2002 pour ce qui est de la gestion des risques par les gouvernements.
- ◆ La directive 98/44/CE relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques doit être immédiatement et entièrement transposée en droit national. L'absence de mise en œuvre offre aux détracteurs le prétexte rêvé pour appeler, encore et encore, à repartir de zéro et renégocier la directive.

L'innovation et l'esprit d'entreprise

LE BREVET COMMUNAUTAIRE: UN INSTRUMENT INDISPENSABLE A L'INNOVATION

Objectif de Lisbonne - Le Conseil européen a invité le Conseil et la Commission à "veiller à ce qu'un brevet communautaire soit disponible d'ici à la fin de 2001 ... de manière à ce que, dans l'Union, la protection par brevet à l'échelle de la Communauté devienne aussi simple et aussi peu coûteuse à obtenir et ait une portée aussi large que la protection assurée par nos principaux concurrents".

Qu'attend l'UNICE de Barcelone ? L'UNICE appelle les États membres réunis à Barcelone à faire avancer le dossier, afin d'assurer qu'il soit traité avec diligence et pragmatisme pour répondre aux besoins des utilisateurs, en évitant les dérapages dus à des intérêts nationalistes. Les discussions au niveau du Conseil ont empêché l'adoption de la proposition avant la fin de l'année 2001.

L'ENJEU

L'innovation est tributaire de la naissance et de la diffusion d'idées nouvelles; elle exige de considérables investissements en temps, en compétences et en capitaux. Pour encourager et récompenser l'innovation, ce qui à son tour apporte un avantage concurrentiel, les droits de propriété intellectuelle doivent être protégés. Dans les conditions actuelles, les innovateurs européens sont désavantagés par rapport à leurs concurrents lorsqu'il s'agit d'obtenir un brevet et d'être assurés de son respect. La Commission a fixé les éléments essentiels d'un régime du brevet.

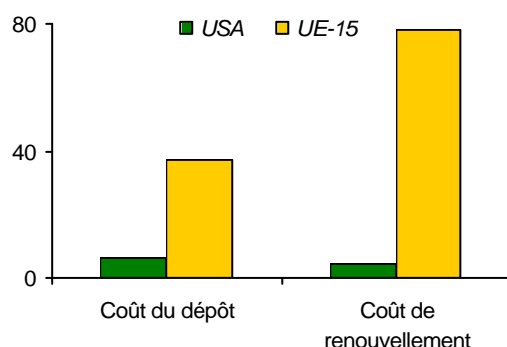
Le brevet communautaire doit être un titre unitaire, financièrement abordable, garantissant la sécurité juridique et coexistant avec les régimes actuels du brevet en Europe.

L'Union européenne a besoin:

- ◆ d'un brevet communautaire unitaire qui stimule la création d'inventions et qui corrige l'écart actuel, en termes de coûts, par rapport aux brevets américain et japonais;
- ◆ de modalités juridictionnelles fiables, fondées sur un tribunal communautaire spécialisé dans les brevets et compétent pour juger, pour l'ensemble de l'Union, des actions en contrefaçon et nullité des brevets communautaires;
- ◆ d'un instrument qui fait appel, en coexistant avec elle, à l'actuelle Convention sur le brevet européen.

LES RECOMMANDATIONS DES ENTREPRISES

L'UNICE appelle la présidence espagnole à veiller à l'adoption rapide du brevet communautaire, d'ici la fin juin 2002. Il est vital que les entreprises européennes reçoivent un instrument qui rencontre leurs besoins et renforce leur compétitivité, en protégeant les résultats de leurs investissements dans la R&D d'une manière aussi aisée et efficace que possible, et pour un coût similaire à celui de la protection aux États-Unis et au Japon. Dans ce cadre, l'UNICE considère que la proposition de la Commission d'août 2000 représente une base saine, à partir de laquelle développer le cadre nécessaire à la création d'un régime du brevet communautaire.



Coût (en milliers d'euros) d'obtention et de renouvellement des brevets, 1999 (Coût du dépôt pour les 15 États membres de l'UE; coût de renouvellement pour vingt ans)
 Source: Industrial Research and Development Advisory Committee of the European Commission (in: "Stimuler la créativité et l'innovation en Europe", rapport d'étalonnage de l'UNICE 2000)

Des infrastructures essentielles pour le marché intérieur

LA LIBERALISATION DES MARCHES DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ

Objectif de Lisbonne - libéraliser complètement le marché intérieur européen de l'électricité et du gaz.

Qu'attend l'UNICE de Barcelone ? Les États membres doivent dégager un accord politique sur les propositions de directives présentées par la Commission en mars 2001 en vue notamment de créer, pour les consommateurs professionnels, un marché intérieur pleinement opérationnel de l'électricité (pour le 1er janvier 2003) et du gaz (pour le 1er janvier 2004). Une décision positive sur ces propositions de directives est essentielle, tant pour la compétitivité que pour démontrer la capacité de décision de l'UE. L'UNICE appelle la Commission, à défaut de progrès, à agir sur la base de l'article 86 du traité.

LES LEÇONS DE LA PREMIERE PHASE DE LIBERALISATION, ENTAMEE EN 1996

L'UNICE insiste sur la nécessité d'une approche double pour une ouverture effective des marchés: la poursuite des nouveaux objectifs **quantitatifs** proposés concernant le degré de libéralisation doit aller de pair avec une attention bien plus grande pour l'amélioration des aspects **qualitatifs** de la mise en œuvre juridique des directives en vigueur.

Sur ce plan, des insuffisances majeures sont à constater, dont les conséquences sont néfastes. Dans plusieurs pays, le degré d'ouverture des marchés atteint sur papier perd une grande partie de son sens du fait d'une législation mal adaptée en matière de dissociation ("*unbundling*"). En d'autres termes, il importe autant de corriger les lacunes qualitatives graves dans la mise en œuvre des directives 96/92/CE (électricité) et 98/30/CE (gaz) que de travailler à la deuxième étape de la libéralisation. L'UNICE s'élève contre le fait, inacceptable, que certains États membres n'ont pas respecté le calendrier de mise en œuvre de ces deux directives.

LES RECOMMANDATIONS DES ENTREPRISES

Une **intensification de la dissociation** est particulièrement importante pour que les directives actuelles et futures puissent procurer les avantages économiques attendus. Il est essentiel que le processus de dissociation garantisse:

- ◆ l'absence de subventions croisées,
- ◆ la neutralité des opérateurs de réseaux à l'égard de tous les utilisateurs des réseaux;
- ◆ la transparence des tarifs des réseaux, qui doivent refléter leurs coûts.

Le principe du marché comparable devrait toujours être appliqué au moment de fixer la contrepartie à payer pour l'utilisation d'un réseau.

S'il est clairement nécessaire de remodeler les législations nationales sur la base de principes identiques de libéralisation, l'UNICE met en garde contre la recherche, comme une fin en soi, d'une uniformisation technique totale des outils de mise en œuvre de la libéralisation. Les décideurs devraient plutôt tenir compte des outils spécifiques qui ont suscité une large satisfaction des utilisateurs dans les États membres, outils qui devraient être évalués en permanence.

Les entreprises s'inquiètent également de ce que les avantages de la libéralisation puissent être réduits à néant par des contraintes nouvelles sous la forme de pénalités fiscales ou par des exigences nouvelles imposées aux opérateurs de réseaux (obligations de service public disproportionnées), ou liées à un encouragement exagéré des ressources renouvelables. L'UNICE ne saurait accepter que les négociations lient la libéralisation des marchés de l'énergie à l'introduction de mesures visant à harmoniser et augmenter les taxes sur l'énergie, sur la base des propositions mal conçues de la Commission dans ce domaine.

La libéralisation doit être accompagnée d'une politique économique qui met en place les conditions cadres propices aux investissements que requiert l'extension des réseaux gaziers et électriques, notamment les **interconnexions transfrontalières**. Pour que les marchés fonctionnent efficacement, il faut également revoir en profondeur les structures tarifaires compliquées, non transparentes ou non liées aux coûts, du transport transfrontalier d'électricité et des prestations connexes, dans la mesure où ces structures exercent un effet dissuasif sur la présentation d'offres de la part des opérateurs étrangers. À cet égard, l'UNICE appelle la Commission à ne pas cautionner l'introduction de modèles de tarification transnationaux qui perpétueraient des obstacles artificiels aux échanges.

"Le sommet de Barcelone doit - enfin ! - prendre une décision claire en faveur de la libéralisation rapide et complète du marché intérieur européen de l'électricité et du gaz. Il s'agit d'une condition fondamentale pour réduire les désavantages concurrentiels dont souffrent les entreprises européennes par rapport à leurs concurrentes de grands pays de l'OCDE, surtout les États-Unis, notamment en raison de prix élevés de l'énergie."

Werner Marnette, Président du Conseil d'administration, Norddeutsche Affinerie AG, Hambourg

Des infrastructures essentielles pour le marché intérieur
L'ACHEVEMENT DU MARCHE INTERIEUR DES TRANSPORTS

Objectif de Lisbonne - Accélérer la libéralisation dans le secteur des transports.

Qu'attend l'UNICE de Barcelone ? L'UNICE insiste pour que les États membres adoptent, dans les délais prévus, les propositions présentées par la Commission pour créer un espace aérien européen unique, libéraliser le transport ferroviaire national de marchandises et libéraliser l'accès aux services portuaires.

LA LIBERALISATION DU RAIL

La libéralisation du transport ferroviaire de marchandises est cruciale pour l'amélioration du rapport qualité/prix des services ferroviaires. Avec une croissance de la demande de transport de marchandises estimée à 38 % pour les dix années qui viennent, l'Europe aura clairement besoin de services ferroviaires performants. C'est pourquoi les entreprises européennes souscrivent aux propositions de la Commission visant à libéraliser le transport ferroviaire national de marchandises - une étape capitale pour mettre le rail au même niveau que les autres modes de transport. Il importe tout autant de progresser rapidement vers de meilleures connexions entre les différents réseaux nationaux et d'attacher une plus grande priorité aux créneaux horaires attribués aux trains de marchandises. **Les propositions de la Commission représentent un pas très positif vers l'achèvement du marché intérieur du rail.**

L'UNICE appelle le Conseil européen à adopter rapidement ces propositions, sans prolonger le délai fixé à 2006 par la Commission.

LE CIEL UNIQUE EUROPEEN

Les entreprises souffrent de plus en plus des retards dans le trafic aérien, qui entraînent des coûts croissants pour le secteur privé européen. L'origine en est l'inadéquation toujours plus grande entre, d'une part, la capacité de l'espace aérien et des aéroports et, d'autre part, la demande croissante de voyages et transports aériens. Les pleins avantages du marché intérieur ne peuvent être réalisés aussi longtemps que subsistent des entraves aux voyages et transports aériens sur ce marché. Des statistiques montrent qu'un vol intra-européen sur trois ou quatre est retardé. Le fonctionnement actuel de la gestion du trafic aérien est une cause majeure des retards accrus. **Par conséquent, les entreprises européennes souscrivent aux propositions de la Commission de créer un "ciel unique européen" par une meilleure organisation et utilisation de l'espace aérien et par l'intégration des différents systèmes de gestion du trafic aérien.**

L'UNICE appelle le Conseil européen à reconnaître qu'il est urgent d'adopter la législation communautaire nécessaire pour respecter la date-butoir du 31 décembre 2004.

L'ACCES AUX SERVICES PORTUAIRES

La Commission a présenté, l'année dernière, une proposition de directive sur l'accès aux services portuaires. En première lecture, le Parlement européen en a limité le champ d'application, duquel il a exclu le pilotage. De l'avis de l'UNICE, la directive - surtout dans son champ d'application initial - contribuera à achever le marché intérieur des transports et ouvrira la voie à une amélioration de la qualité et de l'efficacité des services portuaires. Il en résultera une efficacité accrue des chaînes d'approvisionnement et un rôle plus important du transport maritime et du cabotage, ce qui servira le concept de mobilité durable. **L'UNICE appelle le Conseil européen à exprimer son appui à l'adoption de la directive.**

INTERCONNEXION DES INFRASTRUCTURES

L'UNICE appelle à une intervention financière sélective de l'UE en vue d'accélérer la construction des grandes voies transeuropéennes et d'éliminer les goulets d'étranglement dans les infrastructures, en accordant toute l'attention nécessaire à une intégration effective des différents modes de transport.

Libéralisation du rail: mise en œuvre du "paquet 2001"

	A	B	DK	FIN	D	IRL	I	NL	P	E	S	UK
état d'avancement												

état d'avancement

la transposition doit être achevée pour mars 2003

-
 la directive est transposée et adoptée en droit national
-
 un projet officiel a été préparé au parlement national
-
 aucun projet officiel

"La libéralisation du transport ferroviaire de marchandises peut briser le cercle vicieux que forment des tarifs élevés, une qualité médiocre, des parts de marché en baisse, des pertes financières persistantes, le report d'investissements nécessaires et la menace de pertes d'emplois."
 Peter Elverding, Président du directoire, DSM

Des infrastructures essentielles pour le marché intérieur

L'OBJECTIF D'UNE PLEINE LIBERALISATION DES SERVICES POSTAUX

Objectif de Lisbonne - "Le Conseil européen demande à la Commission, au Conseil et aux États membres ... d'accélérer la libéralisation dans des secteurs tels que ... les services postaux ..."

Qu'attend l'UNICE de Barcelone ? Les États membres doivent s'engager à ouvrir tous les services postaux transnationaux à une pleine concurrence dans l'ensemble de l'UE, et ce le plus tôt possible.

L'ETAT DES LIEUX: EVALUER LES PROGRES

Le compromis dégagé durant la présidence belge a reporté à un avenir lointain tout progrès réel vers la libéralisation. Ainsi:

- ◆ d'ici 2006, moins de 23 % des recettes actuelles des opérateurs postaux seront ouverts à la concurrence, et une autre directive sera nécessaire pour poursuivre la libéralisation;
- ◆ la même année, une étude devra déterminer si un service universel peut encore être garanti dans un marché postal pleinement libéralisé.

LES RECOMMANDATIONS DES ENTREPRISES

La présidence espagnole devrait, en priorité:

- ◆ accélérer la bonne mise en œuvre de toutes les dispositions de la directive de 1997 sur les services postaux, en ce compris la communication relative aux règles de concurrence;
- ◆ veiller à l'adoption de la position commune par le Parlement européen;
- ◆ assurer le respect rigoureux des règles de concurrence, dans le secteur postal également.

LE MARCHÉ DES SERVICES POSTAUX

Les activités des entreprises sont à la source de plus de 85 % des services postaux en Europe. Les entreprises européennes soutiennent les efforts réalisés par la Commission européenne et certains États membres pour accélérer le démantèlement des monopoles postaux. La libéralisation complète des services postaux devrait être achevée pour 2007 au plus tard. Ces efforts répondent pleinement aux conclusions du Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000.

Tous les opérateurs postaux doivent s'adapter à l'évolution rapide des exigences des consommateurs et à la dimension internationale de leurs activités, ce qui impose de tenir compte de l'évolution des marchés et des avancées technologiques, et nécessite une qualité accrue du service. Le monopole que conservent les opérateurs du courrier postal dans la plupart des États membres ralentit leur adaptation, ce qui exerce des effets contre-productifs pour leurs clients et pour eux-mêmes.

Les obligations de service public peuvent être satisfaites autant par des opérateurs publics que par des opérateurs privés, au travers d'appels d'offres fondés sur des spécifications.

La révolution des services de courrier postal et express, générée par l'expansion rapide du commerce électronique dans l'économie mondialisée, exige d'ouvrir à une concurrence totale dans l'ensemble de l'UE, avant la fin de l'année 2003, tous les services postaux transnationaux, de même que toutes les activités de messagerie directe et les courriers postaux nationaux d'un poids supérieur à 50 g. Cette ouverture, imposée par les forces du marché, est nécessaire. Le régime actuel handicape les opérateurs postaux dans leurs efforts pour répondre aux besoins de leurs clients, en d'autres termes la livraison porte-à-porte au niveau transnational.

Des infrastructures essentielles pour le marché intérieur

LES CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT DES RESEAUX A LARGE BANDE

Objectif de Lisbonne - Le Conseil européen de Lisbonne, les 23 et 24 mars 2000, a invité les États membres à "introduire une concurrence accrue au niveau de l'accès local au réseau ... et dégroupier les boucles locales de manière à permettre une réduction substantielle des coûts de l'utilisation de l'Internet", ainsi qu'à "équiper tous les pays européens de réseaux interconnectés à haut débit et faible coût pour l'accès à l'Internet".

Qu'attend l'UNICE de Barcelone ? Les États membres sont instamment priés de faire la preuve de leur engagement à ouvrir l'accès aux réseaux à bande large et à stimuler la demande dans l'ensemble de l'Union européenne d'ici 2005, et ce dans un environnement concurrentiel.

LES RESEAUX A LARGE BANDE: QUELS AVANTAGES POUR L'EUROPE ?

Les entreprises, en particulier, se reposent de plus en plus sur des communications modernes et rapides pour fonctionner efficacement et être compétitives. Les réseaux à large bande, en offrant aux entreprises et aux citoyens d'Europe un accès peu coûteux et rapide à l'Internet, sont un facteur décisif de la compétitivité européenne.

L'ETAT DES LIEUX: LES RESEAUX A LARGE BANDE EN EUROPE

L'actuel **déficit de mise en œuvre effective** du règlement relatif au dégroupage de l'accès à la boucle locale¹ dans l'UE empêche les entreprises et les citoyens d'engranger les avantages d'une concurrence réelle dans l'accès local aux réseaux.

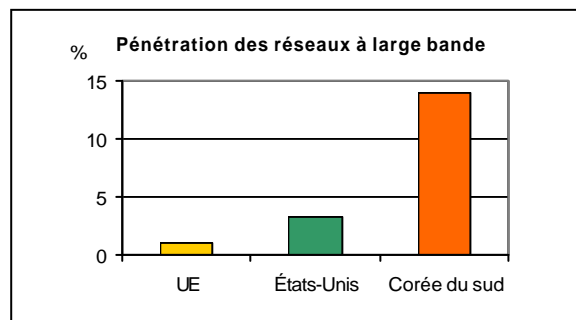
Le dégroupage de la boucle locale est une composante importante de l'accessibilité des réseaux à large bande, car il met en place des conditions concurrentielles pour les fournisseurs d'ADSL² utilisant la boucle locale. Ce n'est pourtant nullement le seul facteur. Le marché sera considérablement stimulé par la concurrence entre les portails d'accès à large bande (boucles locales métalliques, câble modem, technologie xDSL, boucle locale sans fil, réseaux à fibres optiques, accès mobile à haut débit par UMTS). Le législateur doit s'abstenir de se fixer sur des technologies particulières. Les communications mobiles à large bande (UMTS) ne devraient pas souffrir du manque d'harmonisation dans l'attribution des fréquences qui, à l'heure actuelle, varie dangereusement d'un État membre à l'autre.

Les gouvernements ont un rôle majeur à jouer dans la promotion du développement des réseaux à large bande, en développant les services et applications de gouvernement électronique, de manière à assurer que la réglementation incite à investir dans les infrastructures, les services et les applications à large bande et que les zones non urbaines ne sont pas laissées du mauvais côté de la fracture numérique.

LA MISE EN PLACE ET LE DEPLOIEMENT DES RESEAUX A LARGE BANDE EN EUROPE SONT ESSENTIELS A LA COMPETITIVITE DE L'INDUSTRIE EUROPEENNE

L'industrie européenne appelle les États membres à promouvoir une concurrence effective et une égalité de conditions, par des mesures telles que:

- ◆ la mise en œuvre effective du règlement sur le dégroupage de la boucle locale;
- ◆ une pénétration accrue de l'Internet;
- ◆ l'accès des zones non urbaines aux réseaux à large bande;
- ◆ la concurrence entre les portails d'accès à large bande;
- ◆ l'adoption de plans d'action pour promouvoir le déploiement des réseaux à large bande;
- ◆ la stimulation de la demande, y compris par des initiatives de gouvernement électronique et de services numériques, des mesures budgétaires et des incitations fiscales.



¹ règlement (CE) n° 2887/2000; JO L 336 du 30 décembre 2002, p. 4

² ADSL, Asymmetric Digital Subscriber Line, ou "ligne numérique à débit asymétrique": technologie facilitant la transmission à haut débit de données numériques par les lignes de cuivre présentes dans la boucle locale.

Des infrastructures essentielles pour Le marché intérieur
LA SECURITE JURIDIQUE DE LA DIRECTIVE SUR LE COMMERCE ELECTRONIQUE

Objectif de Lisbonne - Créer une société de l'information pour tous: le Conseil et le Parlement européen ont été invités à "adopter dès possible dans le courant de l'année 2000" la directive sur le commerce électronique³.

Qu'attend l'UNICE de Barcelone ? Les États membres sont instamment priés de transposer rigoureusement et sans retard la directive sur le commerce électronique, afin d'assurer que les futures initiatives réglementaires ne compromettent pas le principe du pays d'origine. Ils feront ainsi la preuve de leur engagement à appliquer cette directive et assurer la sécurité juridique qu'elle apporte.

L'ETAT DES LIEUX: UNE TRANSPOSITION INCOHERENTE ET INSUFFISANTE

Le Parlement européen et le Conseil européen des ministres ont adopté la directive le 8 juin 2000. Celle-ci prévoit que les États membres en transposent les dispositions en droit national avant le 17 janvier 2002. Ce délai est aujourd'hui dépassé. Bien que l'UNICE se félicite du fait que tous les États membres ont à tout le moins entamé la transposition, elle déplore la grande disparité des progrès sur cette voie (voir graphique ci-dessous). Alors que certains États membres sont presque en passe d'adopter les mesures de transposition en droit national, il semble qu'un grand nombre d'États soient seulement au tout début du processus et que d'autres doivent encore présenter un projet législatif officiel.

LES PERFORMANCES DE L'EUROPE SONT EN JEU

Une telle disparité est préjudiciable à l'adoption du commerce électronique par l'industrie et les consommateurs d'Europe. Or, la directive sur le commerce électronique offre un cadre sûr pour tous, qui facilitera le commerce électronique transnational dans l'ensemble de l'UE et qui apportera clarté et sécurité juridique aux entreprises et aux consommateurs. L'on estime le potentiel de croissance du commerce électronique à 150-220 % entre 2001 et 2003⁴.

PRINCIPE FONDAMENTAL

L'UNICE attire l'attention des États membres sur l'importance qu'il y a à transposer la directive en respectant pleinement l'un de ses principes fondamentaux, visé à l'article 3: le **principe du pays d'origine**. Ce principe signifie que les opérateurs établis dans un État membre sont, en principe, soumis uniquement au droit de cet État membre. Une transposition correcte, rigoureuse et rapide du principe du pays d'origine revêt la plus haute importance pour l'industrie européenne, en raison du degré de **sécurité juridique** qu'elle apporte concernant le droit applicable aux services de la société de l'information.

De l'avis de l'UNICE, la solution la plus efficace pour transposer le principe du pays d'origine est d'assurer, clairement et sans équivoque, que les prestataires de services de la société de l'information établis dans l'UE doivent se conformer uniquement aux législations de l'État membre dans lequel ils sont établis. L'UNICE appelle les législateurs à s'abstenir de saper ce principe angulaire du marché intérieur du numérique dans d'autres initiatives liées à la détermination du droit applicable au commerce électronique.

TVA ET COMMERCE ELECTRONIQUE

L'UNICE se réjouit de constater que les États membres sont finalement parvenus à un accord sur la directive concernant le régime de taxe sur la valeur ajoutée applicable à certains services fournis par voie électronique [COM(2002) 349(02)]. Cette directive assure une égalité de conditions pour les entreprises européennes.

Mise en œuvre de la directive sur le commerce électronique

	A	B	DK	FIN	F	D	EL	IRL	I	L	NL	P	E	S	UK
état d'avancement	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
sur le terrain: le principe du pays d'origine est-il correctement appliqué ?	↗	⇒	↘	↗	↗	↗	N/A	↗	N/A	↗	↘	N/A	↗	↘	N/A

état d'avancement

- la directive est transposée et adoptée en droit national
- un projet officiel a été préparé au parlement national
- aucun projet officiel

Application du principe du pays d'origine

- ↗ application correcte et claire
- ⇒ application peu claire
- ↘ application médiocre

³ Directive 2000/31/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur ("directive sur le commerce électronique"), JO L 178 du 17 juillet 2000, p. 1

⁴ Source: Forrester Research

Des infrastructures essentielles pour le marché intérieur

LES MARCHES PUBLICS

Objectif de Lisbonne - Le Conseil européen a demandé la définition d'un nouveau cadre réglementaire pour les marchés publics. (La mise au point des nouvelles dispositions était censée être achevée pour 2001.)

Qu'attend l'UNICE de Barcelone ? L'UNICE a félicité la Commission d'avoir lancé le "paquet législatif" destiné à simplifier et moderniser les directives communautaires relatives aux marchés publics. Elle est toutefois fort préoccupée par la demande du Parlement européen de relever les seuils fixés par ces directives. Cette augmentation conduirait à une destruction majeure du marché intérieur pour les achats publics.

L'UNICE appelle la Commission et le Conseil à ne pas cautionner le relèvement des seuils actuels. En outre, le législateur communautaire devrait garder ses distances par rapport aux demandes, très lourdes de conséquences, du Parlement européen en ce qui concerne la prise en compte, dans la passation des marchés publics, d'aspects relevant des politiques sociales et environnementales, sans rapport avec l'objet concret du marché public concerné.

L'ETAT DES LIEUX

Le 17 janvier 2002, le Parlement européen a adopté une longue série d'amendements aux propositions de la Commission portant révision des directives relatives aux marchés publics. Dans l'ensemble, l'UNICE a approuvé l'initiative prise par la Commission de présenter un tel "paquet législatif" en vue de simplifier et moderniser les marchés publics. L'UNICE s'est félicitée en particulier des propositions visant à établir une procédure de "dialogue concurrentiel" pour les marchés complexes, autorisant ainsi plus de souplesse dans la passation de ces marchés. L'UNICE appuie également l'intention de créer un cadre adéquat pour la mise en œuvre des technologies électroniques modernes dans les marchés publics. Elle a contribué activement à tous ces débats.

LA POSITION FONDAMENTALE DE L'UNICE

C'est avec une vive inquiétude que l'UNICE prend acte de l'appel lancé par le Parlement européen en faveur d'un relèvement - jusqu'à 50 % de plus par rapport aux valeurs actuelles - des seuils définis pour l'application du droit communautaire des marchés publics. Cette augmentation limiterait sévèrement le champ d'application des directives sur les marchés publics, qui fixent des règles concrètes pour des procédures de passation équitables et transparentes dans l'ensemble de l'Union. Un relèvement des seuils conduirait presque certainement à la renaissance d'entraves nationales et locales à la passation transfrontière de marchés publics. En outre, cela serait contraire aux seuils définis par l'accord de l'OMC sur les marchés publics, signé par l'Union européenne.

Par ailleurs, l'UNICE s'oppose strictement à une série de propositions, avancées par le Parlement européen, visant à rendre les marchés publics de marchandises et de services tributaires d'aspects sociaux et environnementaux sans rapport avec la qualité des produits ou services acquis. Ces propositions sont inacceptables, car elles porteraient atteinte à des principes fondamentaux pour la libéralisation des marchés publics, en particulier l'obligation de respecter le principe de "l'achat optimal avec l'argent des contribuables" et celui de l'efficacité des services publics. En revanche, l'UNICE accueille favorablement les propositions du Parlement à l'égard de la passation électronique des marchés publics, qui contribueront à optimiser et clarifier les règles de sécurité des données dans les futurs appels d'offres électroniques. Ces propositions devraient être acceptées par le Conseil et la Commission.

"J'ai été abasourdi de constater que c'est le Parlement européen qui appelle aujourd'hui à un net relèvement des seuils fixés par les directives sur les marchés publics. Le Parlement européen ne devrait pas restreindre, mais encourager l'application de règles européennes communes dans les marchés publics. La Commission et le Conseil devraient rejeter l'appel du Parlement à un relèvement des seuils."

Michael Kutschenreuter, Administrateur, Information and Communication Networks, Siemens AG

Des marchés du travail flexibles et des compétences disponibles

L'ESPRIT D'ENTREPRISE EST LE FONDEMENT DE LA CROISSANCE DE L'EMPLOI

Objectif de Lisbonne - À Lisbonne, l'Union et les États membres ont pris l'engagement de porter d'ici 2010 le taux d'emploi à un niveau de 70 % en général et de 60 % pour les femmes. Le Conseil européen de **Stockholm** a fixé des objectifs intermédiaires en matière de taux d'emploi, à savoir pour 2005, 67 % en général et 57 % pour les femmes, ainsi qu'un nouvel objectif, pour 2010, de 50 % pour les travailleurs plus âgés.

Qu'attend l'UNICE de Barcelone ? Augmenter les taux d'emploi impose de conduire des politiques macro-économiques saines, d'accélérer les réformes structurelles et de dûment mettre en œuvre le pilier "esprit d'entreprise" des lignes directrices pour l'emploi. Il importe de simplifier et rationaliser les processus existants, ainsi que d'assurer leur cohérence, de manière à concentrer les efforts sur un petit nombre de priorités réelles.

L'ETAT DES LIEUX: PROMOUVOIR L'ESPRIT D'ENTREPRISE EST CAPITAL POUR PARVENIR AUX OBJECTIFS EN MATIERE D'EMPLOI

	Lisbonne	Barcelone	Objectif 2010
Taux d'emploi général	63,2	63,9	70
Taux d'emploi des femmes	52,8	54,7	60
Taux d'emploi des travailleurs plus âgés (55 à 64 ans)	37,2	38,3	50

Source: rapport de synthèse de la Commission, 2002⁵

La stratégie européenne pour l'emploi (SEE) offre une bonne base pour parvenir à ces objectifs et commence à porter ses fruits. Cependant, la conjoncture actuelle a interrompu la baisse du chômage constatée depuis quatre ans; la création d'emplois est aujourd'hui plus difficile. Après les cinq premières années d'application de la SEE, une évaluation complète de son impact a été lancée, et des discussions sur sa forme future sont engagées.

L'UNICE est préoccupée de constater des retards dans la mise en œuvre du pilier "esprit d'entreprise".

LES RECOMMANDATIONS DES ENTREPRISES

La croissance de l'emploi dépend de la mise en œuvre effective de tout un éventail de **politiques, qui doivent viser une saine croissance économique**. Au regard des perspectives économiques moins favorables, il est nécessaire **d'accélérer la réforme structurelle** de tous les marchés, y compris les marchés du travail. Des réformes plus poussées des régimes de retraite et des mesures décourageant la sortie précoce du marché du travail sont essentielles également pour que le vieillissement de la population ne mette pas en péril les perspectives de croissance économique future.

La stratégie européenne pour l'emploi doit s'attacher à **favoriser l'esprit d'entreprise**. Les lignes directrices pour l'emploi mettent un accent excessif sur l'offre (de main-d'œuvre) et n'accordent pas suffisamment d'attention à la demande (création d'emplois). Pour encourager les entreprises à créer des emplois, il est essentiel d'inverser la tendance de longue date à alourdir les impôts et taxes pesant sur le facteur travail. Les États membres devraient être amenés à **fixer des objectifs d'allégement de la charge fiscale pesant sur le travail** (particulièrement pénalisante pour les travailleurs plus âgés), afin de converger vers la moyenne des trois pays les plus performants dans ce domaine.

La multiplication des processus au niveau de l'UE (dans les domaines de l'emploi, des politiques économiques, des réformes structurelles, de l'inclusion sociale, des retraites, etc.) peut porter préjudice à l'efficacité. Les efforts devraient se concentrer sur les priorités réelles: il est indispensable de **simplifier et rationaliser les processus existants, en assurant leur cohérence**.

"Il appartient également aux organisations d'employeurs d'encourager résolument l'esprit d'entreprise - c'est l'un des éléments clés de la création d'emplois en Europe. Il est capital de valoriser à leur juste mesure des qualités telles que la prise de risque, la créativité, la persévérance et la capacité d'organisation, afin que les jeunes soient de plus en plus nombreux à choisir la voie d'une entreprise nouvelle, vers plus de prospérité et d'emplois."

José María Cuevas, Président de la CEOE

⁵ Communication de la Commission au Conseil européen de printemps, Barcelone, "La stratégie de Lisbonne - réussir le changement", COM(2002) 14 final

Des marchés du travail flexibles et des compétences disponibles

AMELIORER LES COMPETENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE EUROPEENNE POUR LE 21^E SIECLE

Objectif de Lisbonne - Moderniser le modèle social européen en investissant dans les ressources humaines et en créant un État social actif et dynamique. "Les systèmes européens d'éducation et de formation doivent s'adapter tant aux besoins de la société de la connaissance qu'à la nécessité de relever le niveau d'emploi et d'en améliorer la qualité."

Qu'attend l'UNICE de Barcelone ? Les États membres réunis à Barcelone sont invités à renforcer la coordination dans les domaines de l'éducation et de la formation. Des réformes des marchés du travail doivent étayer des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie, afin de traduire la croissance économique en emplois.

DE LISBONNE A BARCELONE

Plusieurs initiatives ont été prises en vue de concrétiser les objectifs de Lisbonne, par exemple le rapport du Conseil sur les futurs objectifs concrets des systèmes d'éducation et de formation (février 2001) ou la communication de la Commission sur l'éducation et la formation tout au long de la vie (novembre 2001). En mars 2002, le Conseil européen de Barcelone sera l'occasion, pour les gouvernements, d'examiner les progrès réalisés dans l'éducation et la formation et d'arrêter les actions prioritaires des années à venir. Dans son rapport de synthèse de 2002⁶, la Commission appelle les États membres à intensifier leurs efforts dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la recherche et de l'innovation, ainsi qu'à donner le jour à un processus de coordination des politiques nationales d'éducation et de formation.

Les partenaires sociaux européens (UNICE, CEEP et CES) présenteront également dans la perspective de Barcelone une contribution commune spécialement consacrée aux objectifs de Lisbonne en matière de développement des compétences tout au long de la vie.

LES RECOMMANDATIONS DES ENTREPRISES

Au niveau européen, la **méthode de coordination ouverte** pourrait aider les États membres à parvenir aux objectifs de Lisbonne, grâce à des échanges structurés d'expériences et à des exercices de suivi. L'UNICE approuve les objectifs des systèmes d'éducation et de formation exprimés par le Conseil, mais estime que des travaux complémentaires sont nécessaires sur des indicateurs et repères, notamment pour un meilleur ciblage sur les résultats - en d'autres termes, l'amélioration des niveaux de compétences - et pour une meilleure prise en compte de l'apprentissage non formel.

Il doit y avoir **cohérence** entre la coordination des politiques d'éducation et de formation et le processus de Luxembourg pour l'emploi, afin d'assurer que les mesures prises dans les États membres exercent un véritable impact sur la situation générale de l'emploi et répondent aux besoins des entreprises - notamment par la création de conditions propices à un développement accru des compétences dans les entreprises.

Des actions complémentaires doivent promouvoir la **validation des résultats de l'apprentissage ainsi que la transparence des qualifications**. La responsabilité dans ce domaine est avant tout nationale, mais au niveau européen, des échanges d'expériences et des actions visant une mobilité accrue des salariés, une meilleure transparence des compétences et qualifications et un meilleur fonctionnement des marchés du travail sont souhaitables.

"C'est par l'élévation du niveau de qualification de tous que nous pourrons ...:

- *maintenir dans la durée, l'employabilité des salariés en garantissant par la qualification leur adaptabilité dans un monde en rapide évolution, ce qui nécessite un effort conjoint des entreprises et des salariés;*
- *améliorer la compétitivité des entreprises en faisant progresser le professionnalisme de chacun pour que les entreprises puissent affronter la concurrence mondiale, s'adapter aux évolutions technologiques et répondre aux mutations de leur environnement.*

Il nous faut en effet, des salariés mieux formés pour faire face à une activité à valeur ajoutée croissante."

Ernest-Antoine Seillière, Président du MEDEF

⁶ Communication de la Commission au Conseil européen de printemps, Barcelone, "La stratégie de Lisbonne - réussir le changement", COM(2002) 14 final

Les services financiers

RELANCER LE PLAN D'ACTION POUR LES SERVICES FINANCIERS

Objectif de Lisbonne - Créer des "marchés financiers efficaces et intégrés", notamment en prenant des mesures pour que "le plan d'action pour les services financiers soit mis en œuvre d'ici à 2005".

Qu'attend l'UNICE de Barcelone ? L'UNICE appelle tous les gouvernements à **intensifier leurs efforts pour faire aboutir les mesures du plan d'action pour les services financiers (PASF), au travers du processus législatif.** S'il est vrai que tous les États membres ont pris des engagements à l'égard du PASF, le risque est grand que les objectifs de mise en œuvre ne soient pas atteints, par **manque de conviction politique**, ce qui freinera la croissance économique de l'Europe. Cette urgence accrue de respecter les objectifs ne peut pourtant entraîner un manque de consultation et de transparence, qui serait contre-productif: les deux éléments sont essentiels à une bonne politique.

Les ressources devraient désormais être employées en priorité à l'adoption, d'ici 2003, des instruments suivants:

- ◆ directive sur les activités des institutions de retraite professionnelle;
- ◆ adoption des normes comptables internationales;
- ◆ prospectus unique;
- ◆ directive sur les modalités de garantie financière internationales;
- ◆ commerce électronique et services financiers;
- ◆ directive sur le délit d'initié et la manipulation des marchés.

L'ETAT DES LIEUX

Sur les 42 mesures originales du PASF, 25 environ sont achevées ou semblent sur le point de l'être. Dix-sept mesures sont donc encore en souffrance. Pour tenir les délais fixés, dix actes législatifs doivent être adoptés en 2002, et la Commission doit encore présenter huit propositions législatives nouvelles. Une bonne partie des législations attendues est bloquée au Conseil.

ÉTABLIR LES PRIORITES

C'est là une lourde charge de travail. La qualité des législations ne peut être compromise par l'impératif d'une accélération de leur adoption. La solution évidente consisterait à cibler les efforts politiques, d'abord sur les propositions les plus importantes. L'UNICE suggère par conséquent que les six propositions ci-dessus se voient attacher la priorité, dans la volonté politique comme dans les ressources. Ce sont là les propositions législatives les plus importantes pour les milieux d'affaires de l'UE: elles sont fondamentales et doivent faire partie de toute tentative sérieuse de mettre en place un marché unique des capitaux. L'échéance de leur adoption devrait, en fait, être 2003.

LE RAPPORT LAMFALUSSY

L'UNICE salue le compromis récemment dégagé, qui ouvre la voie à la mise en œuvre des recommandations exprimées par le rapport Lamfalussy. Ce rapport établit une nouvelle procédure pour les législations relatives aux marchés financiers, qui est de nature à accélérer l'adoption des mesures du PASF. À cette fin - point capital - **l'accent est mis sur la consultation et la transparence** à toutes les phases du processus législatif, ce qui devrait en assurer à la fois la qualité et la rapidité. Dès que ces recommandations auront été mises en œuvre, l'UNICE attend des États membres qu'ils mettent tout en œuvre pour adopter les mesures du PASF selon le calendrier initial.

L'IMPORTANCE D'UN MARCHÉ UNIQUE DES SERVICES FINANCIERS

À défaut d'une intégration plus poussée des marchés financiers, tous les avantages du marché unique ne pourront pas être retirés. Un marché unique des capitaux dans l'UE signifie bien plus qu'un simple huilage des rouages du système économique. Un accès aisé aux marchés de capitaux est crucial pour une économie dynamique et énergique. L'intégration des marchés de capitaux implique en effet une exploitation plus complète des occasions rentables, ce qui entraîne un taux toujours plus élevé de rendement des fonds investis, ainsi que des investissements plus dynamiques. Les taux de croissance à long terme dans l'UE s'en trouveront augmentés.

L'année 2002 sera également, pour le comité de Bâle, le moment de présenter ses recommandations pour une révision de l'accord sur les capitaux. Dès leur mise en œuvre, ces propositions auront des répercussions profondes sur le système bancaire. Il est donc essentiel que les recommandations du comité n'entraînent pas de perte de compétitivité pour les entreprises européennes dans leur ensemble. Après l'adoption des accords, l'Europe ne devrait toutefois pas traîner à les mettre en œuvre, sous peine de mettre les entreprises de l'UE dans une situation désavantageuse.

Les services financiers

LES INSTITUTIONS DE RETRAITE PROFESSIONNELLE

Objectif de Lisbonne - Parmi les mesures prévues par le plan d'action pour les services financiers, la proposition de directive concernant les activités des institutions de retraite professionnelle est une priorité. Le Conseil de **Stockholm** a confirmé la nécessité de régler durablement la question de la viabilité des retraites et demandé à la Commission d'examiner la "portabilité" des retraites complémentaires pour le Conseil de Barcelone.

Qu'attend l'UNICE de Barcelone ? L'UNICE demande l'adoption rapide de la directive, durant la présidence espagnole. Les amendements votés par le Parlement européen en juillet 2001 - introduisant des règles qualitatives d'investissement plutôt que des restrictions quantitatives - ont apporté des améliorations à la proposition initiale de la Commission, mais depuis, les progrès au Conseil sont fort décevants. Au regard de l'ampleur des gains potentiels, il est d'autant moins compréhensible qu'il y ait si peu de progrès au Conseil⁷.

LE CADRE

La proposition de directive concernant les activités des institutions de retraite professionnelle établit, pour le fonctionnement des fonds de retraite professionnelle dans l'ensemble de l'UE, un cadre fondé sur la reconnaissance mutuelle de ces fonds à travers les quinze États membres.

Actuellement, les différences réglementaires entre les États membres entravent les activités transnationales des fonds de retraite en Europe. Cela signifie qu'un marché unique des retraites professionnelles est loin d'être une réalité. La directive ferait du principe du bon père de famille la base réglementaire des choix d'investissement, et ne réglementerait pas ces choix en imposant des restrictions quantitatives. Apparemment, les implications du principe du bon père de famille ont été mal comprises, et c'est ce qui freinerait la progression de la directive.

Le principe du bon père de famille n'implique pourtant pas, pour les gestionnaires des fonds, une liberté totale de choix d'investissement. Au contraire, il leur permet des choix plus souples, en fonction des affiliés, dans les limites d'une série de règles prudentielles dont les caractéristiques essentielles sont clairement définies:

1. tenir compte de la nature et de la durée des retraites futures;
2. assurer la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité du portefeuille,
3. diversifier correctement les actifs,
4. ne pas investir plus de 5 % de provisions techniques auprès d'un commanditaire.

"Dans un monde marqué par la globalisation, l'Europe doit offrir à ses entreprises des sources de capitaux souples et peu coûteuses. Ce point est vital pour notre compétitivité mondiale. Les entreprises sont le moteur de la croissance économique et de la création des richesses qui induiront une meilleure insertion sociale, aussi ont-elles besoin de marchés performants, réglementés avec intelligence, qui leur permettent de prospérer. À cet égard, nul autre domaine n'est plus important qu'un accès plus aisé aux capitaux et la maîtrise des coûts. Par exemple, les propositions actuelles de la Commission concernant le prospectus unique représentent un recul pour le marché unique: elles sont incompatibles avec l'esprit de Lisbonne et la recherche de plus d'entreprenariat en Europe."

Digby Jones, Directeur général, CBI

⁷ L'UNICE a publié, en novembre 2001, un document stratégique sur la viabilité des retraites.

Les services financiers
LES INSTITUTIONS DE RETRAITE PROFESSIONNELLE

DES AVANTAGES POUR TOUS

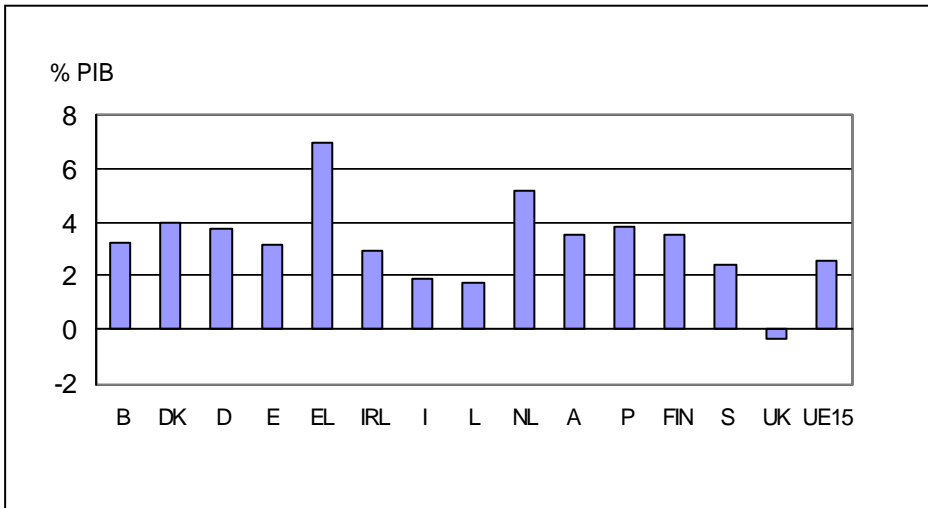
La directive apporterait des avantages qui non seulement seraient très importants, mais également porteraient leurs effets dans de vastes parties de l'économie. Des activités plus dynamiques et intégrées des fonds de retraite formeront la toile de fond de rendements plus élevés des cotisations de retraite professionnelle.

- ◆ **Les salariés** bénéficieraient de prestations de retraite plus élevées.
- ◆ **Les employeurs** seraient en mesure d'organiser les modalités de retraite professionnelle de tous leurs salariés dans le cadre d'un fonds de retraite unique, ce qui entraînerait de considérables économies. Plus généralement, dans les cas où les régimes par capitalisation en place sont bien développés, les employeurs tireraient parti d'une diminution des cotisations de retraite, maîtrisant ainsi mieux les coûts de main-d'œuvre. La directive permettrait à davantage d'États membres d'introduire plus aisément des régimes par capitalisation, tout en améliorant les performances de ces régimes.
- ◆ **L'économie:** l'avantage macro-économique qu'apporterait un fonctionnement réellement transnational des fonds de retraite serait considérable. Supprimer les obstacles aux activités d'investissement des fonds de retraite dans l'ensemble de l'Union représenterait un grand pas en avant vers un marché unique des capitaux en Europe. Les entreprises de toutes tailles bénéficieraient d'une diminution des dépenses d'équipement à mesure que s'élargirait l'accès à des modes moins coûteux de financement sur les marchés de capital-actions. De même, les marchés de capital-risque gagneraient en taille et en activités. L'économie y trouverait un nouveau dynamisme.

LA FISCALITE DES RETRAITES

L'UNICE invite les États membres réunis à Barcelone à prendre l'engagement de supprimer les entraves fiscales à l'offre transfrontière de retraites professionnelles, complément essentiel de la directive.

Augmentation des dépenses de retraites légales 2000-2030 (en % du PIB)



Source: EPC, Budgetary challenges posed by ageing populations, 2001

LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES

***Objectif de Lisbonne** - Les conclusions de la présidence, soulignant la nécessité d'accélérer l'achèvement du marché intérieur des services financiers, ont fixé à 2005 l'échéance de mise en œuvre du plan d'action pour les services financiers et demandé que des mesures soient prises pour "améliorer la comparabilité des états financiers des sociétés".*

Qu'attend l'UNICE de Barcelone ? Il est extrêmement important d'assurer l'adoption rapide du règlement sur les normes comptables, pour tenir le délai de 2005, et capital de veiller à une application cohérente des normes comptables internationales (IAS) par toutes les entreprises cotées de l'UE, pour permettre la comparabilité: des variations nationales entraveraient le bon fonctionnement des marchés. Tout retard dans l'adoption de cet instrument compromettrait l'objectif d'une application des normes IAS aux entreprises cotées de l'UE d'ici 2005.

L'OBJECTIF: LE PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION

La communication de la Commission "Stratégie de l'UE en matière d'information financière: la marche à suivre"⁸ vise l'adoption, sur les marchés de capitaux de l'UE, de règles uniformes et de qualité en matière d'information financière, en vue de renforcer l'efficacité générale des marchés et de réduire le coût du capital pour les entreprises.

La communication propose que, à compter de 2005 au plus tard, "toutes les sociétés de l'Union cotées sur un marché réglementé soient tenues d'élaborer leurs comptes consolidés conformément aux normes" comptables internationales IAS.

LA NECESSITE D'UNE NOUVELLE APPROCHE

Adoptée dans les années 1970, la législation comptable de l'UE offre un niveau minimal d'harmonisation des obligations des sociétés à responsabilité limitée en matière d'information financière. Elle n'a pas permis, pourtant, d'amener une comparabilité suffisante des sociétés cotées. Une nouvelle approche est nécessaire pour répondre aux besoins actuels d'un marché européen des capitaux et des services financiers pleinement intégré.

De surcroît, les entreprises sont confrontées à des demandes de plus en plus exigeantes de divulgation de la part des investisseurs. Elles ont besoin d'un système d'information financière qui offre un niveau bien plus élevé de transparence et de comparabilité des résultats d'une entreprise.

"Dans un environnement d'entreprise mondialisé, il devrait être possible aux multinationales de publier une série unique d'états financiers, pour tous les pays où elles opèrent. C'est pourquoi la convergence des normes internationales d'information financière et des principes GAAP américains est une nécessité (absolue) si l'on veut offrir une égalité de conditions, dans le monde entier, aux entreprises cotées de l'UE et des États-Unis."

Jacques H. Schraven, Président du VNO-NCW

⁸ COM(2000) 359 final du 13 juin 2000.

Le développement durable

LA STRATEGIE DE L'UE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Objectif de Lisbonne - Les engagements économiques et sociaux pris à Lisbonne ont été complétés, à **Göteborg**, par le lancement d'une stratégie de développement durable de l'Union, qui repose sur le principe selon lequel il faut examiner d'une manière coordonnée les conséquences économiques, sociales et environnementales de toutes les politiques, et qui définit ainsi une nouvelle approche pour l'élaboration des politiques.

Qu'attend l'UNICE de Barcelone ? Afin de définir des stratégies qui conjuguent efficacité environnementale et efficacité économique, il est essentiel de faire plus de place à la co-réglementation et aux accords négociés. En outre, le sommet de Barcelone devrait donner une impulsion en vue d'une réforme réglementaire étendue, améliorant la qualité des activités réglementaires de l'UE.

Les entreprises sont des protagonistes majeurs dans le processus devant amener une société durable. La meilleure piste vers le développement durable passe par des marchés internationaux ouverts, concurrentiels et correctement encadrés. Croissance économique, amélioration de l'environnement et progrès social sont tributaires l'un de l'autre.

CONJUGUER EFFICACITE ENVIRONNEMENTALE ET EFFICIENCE ECONOMIQUE

Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de faire une plus grande place aux approches de co-réglementation et aux accords négociés, qui associent les entreprises et les pouvoirs publics dans la sélection des objectifs et des instruments de la politique environnementale. Cette orientation devrait être pleinement admise et intégrée dans les conclusions du débat en cours sur la gouvernance européenne. En vue d'apporter une qualité accrue aux activités réglementaires de l'UE, l'UNICE appelle les États membres à décider, à Barcelone, de lancer une vaste réforme réglementaire, engageant toutes les institutions de l'UE à entreprendre des analyses d'impact réglementaire de qualité, selon des procédures types. Cette réforme devrait corriger les lacunes du dispositif actuel, qui ne garantit ni une qualité suffisante ni une portée appropriée des analyses d'impact réalisées.

Dans un premier temps, il est essentiel que la Commission élabore, avant l'été, un mécanisme efficace d'évaluation d'impact sur le développement durable, qui permette de tester toutes les grandes propositions au regard de leurs coûts et bénéfices économiques, environnementaux et sociaux potentiels.

LES INSTRUMENTS ECONOMIQUES

L'UNICE est prête à discuter de propositions d'instruments économiques bien conçus, capables d'amener des progrès environnementaux pour un coût moindre que l'approche normative traditionnelle. Ces instruments économiques doivent satisfaire aux critères suivants.

1. Efficacité/efficacité: existence d'objectifs environnementaux bien analysés et transparents; efficacité environnementale; efficacité économique; facilité d'introduction et d'ajustement par un suivi régulier.
2. Cohérence entre les politiques: cohérence avec le marché intérieur; compatibilité avec les principes du développement durable (y compris celui du partage des responsabilités); valeur ajoutée claire et substantielle à apporter par les initiatives communautaires.
3. Compétitivité: la compétitivité internationale des milieux d'affaires européens ne peut être affaiblie.

L'UNICE demeure totalement opposée à la proposition actuelle de directive concernant l'harmonisation de la fiscalité énergétique, qui ne répond pas aux critères ci-dessus.

"La conception des stratégies pour le développement durable doit associer étroitement les décideurs responsables pour l'économie, l'emploi et l'environnement, afin que ces stratégies puissent conduire, de façon intégrée, à des progrès économiques, sociaux et environnementaux. Ces stratégies doivent tenir pleinement compte de la réalité économique et sociale sur le terrain."

Fabrizio d'Adda, Président et PDG, POLIMERI EUROPA

**40, rue Joseph II (boîte 4)
B - 1000 Bruxelles - Belgique
Tél.: 32 2 237 65 11 - Téléc.: 32 2 231 14 45**

adresse électronique: main@unice.be